PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi le 2 novembre 2026, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère :	Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Richard-David Giguère
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

Est absent :

Monsieur le conseiller :	Frédéric Lussier

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- ORDRE DU JOUR

2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 198-11-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation de l'ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026

4. Période de questions

5. Assemblée publique de consultation

6. Finances

6.1 Acceptation des comptes

6.2 Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

8. Loisirs – Information des représentants du CCL

9. Administration

9.1 Élections provinciales – Félicitations à Monsieur Simon-Pierre Savard Tremblay, député de Saint-Hyacinthe

9.2 Conditions salariales des employés pour 2027 – Approbation

9.3 Congé des Fêtes – Fermeture du Bureau municipal

9.4 Conseil municipal – Formation des comités administratifs

9.5 Conseil municipal – Nomination du maire suppléant

9.6 Club 3 & 4 roues du comté de Johnson – Droit de passage et de circulation sur les routes

9.7 Formation – Inscription de la secrétaire-réceptionniste

10. Sécurité publique

11. Transport routier

11.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet particuliers d'amélioration

11.2 Déneigement du chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2026-2027

11.3 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte # 3

11.4 Achat de pneus pour les véhicules municipaux

12. Hygiène du milieu

12.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Délégation et substitut

12.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2027

12.3 Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du budget 2027

12.4 Formation – Inscription d'un employé de voirie

12.5 Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées – Autorisation

12.6 Dépôt du rapport 2025 sur la gestion de l'eau potable

13. Urbanisme

13.1 CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 3 698 595 et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, sur une partie des lots 3 698 595 et 3 698 599, rang Salvail Nord

13.2 CPTAQ – Refus d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, du lot 3 698 484, 955, rang des Bas-Étangs

14. Loisirs et culture

14.1 Décoration de la Halte-Vélo pour la fête de Noël – Mandat à Vitres Ultra Nettes

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 342-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier la marge de recul latérale minimale exigée dans la zone H-125

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement numéro 341-26 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000 $

16.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 342-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier la marge de recul latérale minimale exigée dans la zone H-125

17. Divers

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 199-11-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l’attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n’en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d’intervention ne fasse l’objet d’une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aucune assemblée.

6- FINANCES

6.1 ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 200-11-26

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600098	D	Fonds d'information sur Le Territoire	Avis de mutation août 2026	48,00 $
C2600099	D	Petite Caisse	Renflouement au 29-06-2026	440,30 $
C2600100	I	Ministre des Finances	Inscription formation voirie	136,00 $
C2600101	I	Ministre des Finances	Inscription formation voirie	136,00 $
C2600102	I	Coopérative régionale d'électricité	Coin Route 137/5e rang - 2026	21,02 $
C2600103	D	Postes Canada	Journal municipal sept 2026	29,50 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Eau potable 23-7/22-9-2026	780,14 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Poste Morin 23-7/22-09-2026	209,14 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Poste Meuble 23-7/22-09-2026	238,20 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Poste Salvail 23-7/22-9-2026	527,33 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 23-8/22-9-2026	363,57 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Garage 27-7/23-09-2026	655,81 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Bureau municipal 24-7/23-9-2026	865,60 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Eau potable 23-7/22-9-26	36,65 $
L2600134	I	Hydro-Québec	Lamp. rue Lépine 30-7/28-09-26	4,92 $
L2600135	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral sept 2026	5 923,45 $
L2600136	I	Desjardins Sécurité financière	REER employés - Sept 2026	3 951,22 $
L2600137	I	Desjardins Sécurité financière	Assur coll – octobre 2026	5 184,73 $
L2600138	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial septembre 2026	15 898,81 $
L2600139	I	Retraite Québec	RREM Élus - Septembre 2026	962,48 $
L2600140	I	Global Payments Direct Inc	Frais mensuels octobre 2026	71,63 $
L2600141	I	It Cloud Solutions	Acronis Cyber Project	165,12 $
L2600142	I	Hydro-Québec	Étangs aérés 30-7/28-9-2026	1 864,88 $
L2600142	I	Hydro-Québec	Éclairage public sept 2026	1 337,23 $
L2600143	I	Ministre des Finances	SQ Vers 2 de 2 pour 2026	277 814,00 $
L2600144	D	Services de Cartes Desjardins	Relevé visa sept 2026	896,04 $
P2600562	D	Accès Info Enr.	Migration Acronis	278,83 $
P2600563	R	Arpin Louise	Remb. dépenses Congrès	120,69 $
P2600564	D	Cabinets Maska Inc.	Location pour évènement	482,90 $
P2600565	D	Caro & Compagnie	Repas froid réunion coordos	279,39 $
P2600566	D	Deschênes François	Ménages Pavillon 22/23/27 sept.	360,00 $
P2600567	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	Réparation crevaison #24-104	345,92 $
P2600568	D	Garda World	Rédaction rapport incendie/insp.	3 000,85 $
P2600569	D	Harnois Energies Inc.	Propane pour garage municipal	587,99 $
P2600570	D	Impressions KLM	Journal municipal août 2026	1 641,56 $

P2600571	R	Lafreniere Myriam	Remb. dépenses congrès	92,03 $
P2600572	R	Les Entreprises J2S	Thermopompe au garage 1/2	2 903,12 $
P2600573	D	Linde Canada Inc.	Frais de retard de paiement	1,17 $
P2600574	D	M.R.C. Des Maskoutains	Màj du rôle d'évaluation	950,19 $
P2600575	D	Mcasphalt Industries Limited	Collasse 2 X 20L	126,48 $
P2600576	D	Paquin Richard	Signaleur 24-25/09	256,25 $
P2600577	R	Réparations Sportives GQC	Équipements Gymnase	2 008,65 $
P2600578	R	Techni-Consultant Inc.	Accompagnement subv PAVL	1 149,75 $
P2600578	R	Techni-Consultant Inc.	Plan Gestion des actifs en eau	5 694,37 $
P2600599	D	Deschênes François	Ménage Pavillon 29/09 – 1-3-4/10	360,00 $
P2600600	D	Lalumiere Camille	Heures travaillées	226,69 $
P2600601	R	EXCAVATION McBM	Décompte #2 Projet Bouvier	511 097,31 $
P2600602	D	Deschênes François	Ménage Pavillon 7-9-12/10	360,00 $
P2600602	D	Deschênes François	Ménage Synagri 4-6/10	250,00 $
P2600603	D	Accès Info Enr.	Travail serveur gestion porte	444,84 $
P2600603	D	Accès Info Enr.	Régler problème d'impression	55,77 $
P2600604	R	ADMQ – Zone Montérégie Est	Colloque DG 17-09-2026	200,00 $
P2600605	R	Cabinets Maska Inc. (Les)	Location pour fête 23 juin	224,20 $
P2600606	R	Conception Paysage Inc.	Honoraire projet tennis	434,61 $
P2600607	R	Consumaj Inc.	Honoraires projet de la rue Bouvier	33 627,32 $
P2600608	D	Déneigement Cyrbault Inc.	Pierre 3/4 pour piste cycl dek	216,15 $
P2600609	D	Gestion Alain Guillemette Inc	Antigel et semence de pelouse	128,27 $
P2600610	R	Jean-Claude Lizotte Inc.	Décompte #6 final terrains tennis	15 655,30 $
P2600611	D	Laferte Inc.	Palette vide (CT pris 2 fois)	172,46 $
P2600612	D	M.R.C. Des Maskoutains	Màj rôle d'évaluation	5 676,74 $
P2600613	D	Pavages Maska Inc.	Asphalte	831,50 $
P2600614	D	R. Bazinet & Fils Ltee	Réser. propane, bouteille, essence	1 347,74 $
P2600615	D	Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-09	21 348,88 $
P2600616	D	Spartan Groupe Sécurité	Agents de sécurité 21 novembre	578,78 $
P2600617	R	Techni-Consultant Inc.	Accompagnement subv PAVL	901,12 $
L2600145	I	Télébec	Ligne fixe 10-10 au 9-11-2026	98,82 $
P2600618	R	Simoneau M. & Cote-Paquet N.	Remb Installation Septique	23 852,71 $
P2600619	R	Arpin Louise	Dépenses Congrès FQM des élus	416,00 $
P2600620	R	CCCPEM	Entretien de la forêt nourricière	440,00 $
P2600621	D	Deschênes François	Mén. Pav. 13-16-18-20-22-24-25/10	720,00 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	Changer ampoule de lampadaires	1 923,25 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	Changer ampoule bur. municipal	225,76 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	Réparer lumière piste cyclable	272,83 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	3 panneaux sorties d'urgence	1 567,69 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	Changer ampoule de lampadaires	394,39 $
P2600622	D	Entreprises B.J.B. Inc	Changer ampoule sur piste cycl.	512,77 $
P2600623	R	Lafreniere Myriam	Dépenses Congrès FQM des élus	100,00 $
P2600624	D	Leblanc Lison	Yoga du 8-09 au 10-12-2026_1/2	2 969,80 $
P2600625	R	Les Entreprises J2S	Thermopompe au garage 2/2	2 903,12 $
P2600626	D	Mec-Indus Inc.	Strappe de baseball	364,47 $
P2600627	I	Régie de l'A.I.B.R.	Remplac. de la tête du dtmètre	5 917,07 $
P2600628	D	Thomson Reuters Canada	Code municipal	815,85 $
				976 474,12 $

Salaires versés en octobre 2026 : **43 826,87 $**

I : Incompressible

D : Délégation
R `: Résolution

COMPTES À PAYER

Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation sept 2026	54,00 $
Services 2r Inc	Réparation porte #06-301	2 369,05 $
Bell Mobilité Inc.	Cellulaires Voirie 2026-10	179,98 $
Cogeco Connexion Inc.	Internet 15-10 au 14-11-2026	367,68 $
Hydro-Québec	Terrain Loisirs 18-08/16-10-26	569,30 $
Hydro-Québec	Dek hockey 18-8/16-10-26	941,77 $
Hydro-Québec	Éclairage Lépine 18-8/16-10-26	27,72 $
Hydro-Québec	Pavillon Loisirs 18-8/16-10-26	927,22 $
Hydro-Québec	Piste cycl. Gaut 19-8/16-10-26	83,37 $
Hydro-Québec	Halte-vélo 19-8/19-10-26	54,31 $
Hydro-Québec	Terrains Tennis 19-8/19-10-26	236,06 $
Hydro-Québec	Terrain soccer 23-9/22-10-26	137,38 $
Hydro-Québec	Piste cyl Érable 20-8/20-10-26	9,84 $
Hydro-Québec	Centre Synagri 21-9/20-10-26	2 022,25 $
Accès Info Enr.	Travail serveur gestion portes	503,61 $
Agiska Coopérative	Ensemble attache-câble	27,08 $
Antonio Moreau (1984) Ltée	Vêtements de travail voirie	966,20 $
Aquatech Société de gestion de l'eau Inc	Contrat oct pour eaux usées	3 442,35 $
Buropro Citation	Papeterie et copie photocop	625,89 $
Compteurs d'eau du Québec	12 compteurs d'eau & adapteur	2 229,45 $
Construction Pro 3 M Inc.	Répar. cabane fer-pétanque	283,99 $
Exca-Vac	Changer boites de services	4 597,85 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Chang d'huile et crevaison	232,70 $
Gestion Alain Guillemette Inc	Achats pour garage municipal	156,87 $
GLS Logistics Systems Canada LTD	Bouton traverse chez Kalitec	14,25 $
Groupe Maska Inc.	Articles voirie	127,22 $
Harnois Energies Inc.	Propane garage et Synagri	1 222,53 $
Impressions KLM	Journal municipal octobre 2026	1 641,56 $
Martech Signalisation NC.	Panneaux de signalisation	1 892,78 $
Mcasphalt Industries Limited	Collasse	126,47 $
Mines Seleine	Sel de route	17 260,07 $
Pavages Maska Inc.	Asphalte	629,99 $
Réal Huot Inc.	Matériaux réparation aqueduc	3 655,86 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Contrat et quote-part / 4 de 4	32 110,53 $
Rona Inc.	Bois/article voirie/ent. bât.	986,09 $
Roux Sans Fin	Ménages bureau sept 2026	270,00 $
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour municipale année 2026	1 270,42 $
		82 253,69 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2026

Taxes et droits de mutations	385 245,34 $
Permis émis	1 720,00 $
Inscriptions loisirs & culture	470,00 $
Inscriptions camp de jour	176,00 $
Location Pavillon & terrain	760,00 $
Location gymnase - Centre Synagri	6 315,42 $
Publicité journal municipal	75,00 $

Compteur d'eau	462,96 $
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 427,78 $
Intérêts compte chèques et compte avantage - Octobre 2026	458,86 $
Ville de Saint-Hyacinthe - Cour régionale du 01-07 au 30-09-2026	5 190,00 $
Redevance 9-1-1	1 415,20 $
Loyer bureau de poste - Octobre et novembre 2026	600,00 $
	404 316,56 $

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2026 pour un montant total de 976 474,12 $;

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2026au montant total de 43 826,87 $;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2026 au montant total de 82 253,69 $;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2026, au montant de 404 316,56 $

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale confirme le dépôt des rapports comparatifs des revenus et dépenses, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2026.

- Équipe verte – Bilan
- Collecte à trois voies – Calendriers des collectes 2027

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Monsieur Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Camp de jour : bilan des activités.
- Entre-Nous : bilan des ligues sportives.
- Fête de la rentrée : bilan des activités.
- Fête de l'Halloween : suivi de l'organisation de l'activité.
- Fête de Noël : suivi de l'organisation de l'activité.

9- ADMINISTRATION

9.1 ÉLECTIONS PROVINCIALES – FÉLICITATIONS À MONSIEUR SIMON-PIERRE SAVARD TREMBLAY, DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 201-11-26

Considérant que des élections générales provinciales se sont tenues au Québec le 5 octobre 2026;

Considérant que monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay a été élu député de la circonscription de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale du Québec;

Considérant l'importance d'une collaboration constructive entre la Municipalité et le gouvernement provincial afin de soutenir les priorités et les projets de la communauté;

Il est proposé par Myriam La Frenière

Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de la Municipalité de La Présentation félicite chaleureusement monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay pour son élection à titre de député de la circonscription de Saint-Hyacinthe et lui souhaite plein succès dans l'exercice de son mandat;

Qu'une mention spéciale lui soit également accordée pour sa nomination à titre de ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits;

Que le conseil lui offre son entière collaboration dans les dossiers d'intérêt commun touchant la Municipalité de La Présentation;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay.

9.2 CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS POUR 2027 – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 202-11-26

Considérant que le comité du personnel s'est réuni le 26 octobre 2026 afin d'examiner les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2027;

Considérant les recommandations formulées par le comité du personnel à la suite de cette rencontre;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'approuver ces recommandations et de les intégrer aux conditions d'emploi applicables;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2027, conformément aux recommandations formulées par le comité du personnel lors de sa rencontre du 26 octobre 2026;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à mettre en œuvre les conditions salariales ainsi approuvées et à mettre à jour son contrat de travail afin d'y intégrer les conditions qui lui sont applicables;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

9.3 CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 203-11-26

Considérant que les employés souhaitent profiter d'une période de repos en famille durant le temps des Fêtes;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pendant 2 semaines durant le temps des Fêtes, soit du lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1er janvier 2027 inclusivement;

De faire l'annonce dans le journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

9.4 CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION DES COMITÉS ADMINISTRATIFS RÉSOLUTION NUMÉRO 204-11-26

Considérant qu'il est utile de former certains comités administratifs pour simplifier le traitement des dossiers municipaux;

Considérant qu'il est pertinent de réviser la constitution de chacun d'eux et de procéder à la nomination des représentants délégués;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De former les comités suivants et de mandater les membres du Conseil qui y sont nommés en tant que représentants du Conseil municipal, et ce, jusqu'à leur remplacement par le Conseil :

Administration et personnel :	Rosaire Phaneuf, Président et Louise Arpin et Richard-David Giguère
Comité consultatif des Loisirs :	Frédéric Lussier, Président et Richard-David Giguère
Bassin versant de la Rivière Salvail :	Jean Provost
Politique Familiale :	Myriam La Frenière
Politique Patrimoniale :	Myriam La Frenière
Infrastructures :	Louise Arpin, Georges-Étienne Bernard, Rosaire Phaneuf, et Jean Provost
Environnement et embellissement	Frédéric Lussier, Louise Arpin et Myriam La Frenière
Comité du camp de jour :	Myriam La Frenière et Louise Arpin

9.5 CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
RÉSOLUTION NUMÉRO 205-11-26

Considérant que la Municipalité doit faire la nomination du maire suppléant;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard au poste de maire suppléant et de lui accorder tous les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code municipal, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil.

9.6 CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON – DROIT DE PASSAGE ET DE CIRCULATION SUR LES ROUTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 206-11-26

Considérant la demande présentée par le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson pour obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrains sur le parcours des sentiers hivernaux présentés sur un plan remis en 2013, montrant le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de passage pour que les véhicules tout-terrains puissent traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de circulation des véhicules tout-terrains en bordure des routes municipales, soit sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis ;

Considérant que le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson s'engagent à assurer, durant la saison hivernale 2025-2026, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les véhicules tout-terrains à traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis par le Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, soit le rang Salvail Nord, le rang Salvail Sud, le chemin des étangs aérés, le rang des Bas-Étangs, la rue Impasse Deslandes et la rue Gagnon;

D'autoriser les véhicules tout-terrains à circuler en bordure de route sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, comme indiqué sur le plan remis par l'organisme, cette autorisation étant conditionnelle au respect des règles de civisme et de sécurité par les utilisateurs du circuit;

D'autoriser l'entretien et le remplacement de la signalisation, au besoin, par la Municipalité.

9.7 FORMATION – INSCRIPTION DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 207-11-26

Considérant que la formation continue contribue au développement des compétences du personnel municipal et à l'amélioration des pratiques administratives;

Considérant que le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu offre en ligne une formation portant sur l'organisation des documents numériques;

Considérant que cette formation est offerte en soirée et qu'il y a lieu de rémunérer la secrétaire-réceptionniste pour les heures consacrées à cette activité de formation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de Karine Rocheleau, secrétaire-réceptionniste à la formation en ligne sur l'organisation des documents numériques offerte par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, au coût de 45 $, taxes incluses;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives;

De rémunérer les heures consacrées à cette formation tenue en soirée, conformément aux conditions de travail applicables.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 208-11-26

Considérant que la Municipalité de La Présentation a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation approuve les dépenses d'un montant de 85 933,65 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11.2 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027
RÉSOLUTION NUMÉRO 209-11-26

Considérant l'article 3 de *l'Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique* avec la Municipalité de St-Jude;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2026-2027, au tarif de 3 650 $ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2027 les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2027.

11.3 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LA RUE BOUVIER – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 3
RÉSOLUTION NUMÉRO 210-11-26

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 334-26 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 mai 2026;

Considérant le décompte progressif numéro 3 présenté par Excavation Mc.B.M. et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif numéro 3 et d'autoriser le paiement à Excavation Mc.B.M. de la somme de 607 133,01 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de séparation des égouts sur la rue Bouvier, sous réserve de la réception des quittances des sous-traitants de l'entrepreneur.

11.4 ACHAT DE PNEUS POUR LES VÉHICULES MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 211-11-26

Considérant les besoins en pneus pour 2 véhicules municipaux;

Considérant que des prix ont été vérifiés auprès de deux entreprises pour cet achat, soit :

Entreprise 1 : Excavation Luc Beauregard inc. — Montant : 2 320,00 $, taxes en sus;
Entreprise 2 : Canadian tire — Montant : 2 320,72 $, taxes en sus;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 8 pneus pour les véhicules municipaux auprès de l'entreprise Excavation Luc Beauregard inc., conformément à son offre de prix numéro 11, pour un montant de 2 320,00 $, plus les taxes, les frais environnements et l'installation des pneus;

D'autoriser le paiement de la facture après réception des pneus et vérification de leur conformité à l'offre retenue.

12 HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – DÉLÉGATION ET SUBSTITUT RÉSOLUTION NUMÉRO 212-11-26

Considérant que la Municipalité est membre de la Régie et qu'à cet effet, elle doit nommer un membre du Conseil en tant que délégué pour siéger au Conseil d'administration de la R.I.A.M. et sur certains autres comités, le cas échéant;

Considérant que Louise Arpin a été nommée en tant que déléguée et Rosaire Phaneuf a été nommé en tant que substitut pour siéger au Conseil de la R.I.A.M. pour le dernier mandat;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De nommer Louise Arpin, mairesse, en tant que déléguée de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal;

De nommer Rosaire Phaneuf, conseiller, en tant que substitut de la personne déléguée, pour siéger au Conseil de la R.I.A.M., en cas d'absence de la déléguée.

12.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2027 RÉSOLUTION NUMÉRO 213-11-26

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 3 décembre 2026 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant que l'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant que les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	**240 LITRES**	**360 LITRES**
0	40	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;

- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 441 Route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou le greffier-trésorier adjoint à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

12.3 RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2027
RÉSOLUTION NUMÉRO 214-11-26

Considérant que la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu a dressé son budget pour l'année 2027 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2027;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2027 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2027;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 4 725 084 $, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 65 938,09 $, pour la Municipalité;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2027.

12.4 FORMATION – INSCRIPTION D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-11-26

Considérant que la formation continue contribue au développement des compétences du personnel municipal et à l'amélioration des pratiques administratives;

Considérant que la Fédération des trappeurs gestionnaire du Québec offre en ligne une formation portant sur piégeage et gestion des animaux à fourrure;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de Daven Archambault, employé de voirie à la formation en ligne sur le piégeage et la gestion des animaux à fourrure offerte par la Fédération des trappeurs gestionnaire du Québec, au coût de 198,90 $, taxes exclues;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives.

12.5 VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT DES EAUX USÉES – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-11-26

Considérant que la vérification de la précision du système de mesure du débit des eaux usées doit être effectuée chaque année conformément aux exigences applicables du ministère de l'Environnement;

Considérant l'offre de services présentée par Simo Management inc. pour effectuer cette vérification pour les années 2026, 2027 et 2028;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Simo Management inc. pour effectuer annuellement la vérification de la précision du système de mesure du débit des eaux usées pour les années 2026, 2027 et 2028, conformément à son offre de services et aux exigences applicables du ministère de l'Environnement, aux coûts suivants, taxes en sus :

Année 2026 : 1 298,20 $;
Année 2027 : 1 337,15 $;
Année 2028 : 1 377,26 $;

D'autoriser le paiement des factures annuelles après la réalisation des services et la vérification de leur conformité à l'offre de services retenue.

12.6 DÉPÔT DU RAPPORT 2025 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMH, tel que prévu dans les directives.

13- URBANISME

13.1 CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 698 595 ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE, SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 698 595 ET 3 698 599, RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 217-11-26

Considérant que la demande d'autorisation vise le lotissement et l'aliénation d'une partie d'une superficie de 15,76 hectares du lot 3 698 595, appartenant à la compagnie 9146-6763 Québec inc dans le but de le vendre au propriétaire du lot voisin 3 698 599 ;

Considérant que le propriétaire du lot 3 698 599, Les Entreprises Yvon et Luc Beauregard, exploitent la partie du lot 3 698 595 visé par la demande depuis plusieurs années ;

Considérant l'autorisation 453081 permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit afin de permettre la poursuite de l'exploitation d'une sablière ainsi que son chemin d'accès, d'une superficie approximative de 4,22 hectares, correspondant à une partie des lots 3 698 595 et 3 698 599, rang Salvail Nord ;

Considérant que la demande d'autorisation vise également le transfert de l'autorisation 453081 exclusivement à Les Entreprises Yvon et Luc Beauregard, soit l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie des lots 3 698 595 et 3 698 599 ;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture ;

Considérant le *programme de réhabilitation* préparé par AgroME-consultant daté du 5 octobre 2026;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour :

- Le lotissement et l'aliénation d'une superficie de 15,76 hectares appartenant à la compagnie 9146-6763 Québec inc en faveur du propriétaire voisin;
- L'utilisation non agricole d'une superficie de 4,22 hectares des lots 3 698 595 et 3 698 599, soit pour l'exploitation d'une sablière incluant le chemin d'accès.

13.2 CPTAQ – REFUS D'APPUYER LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE, DU LOT 3 698 484, 955, RANG DES BAS-ÉTANGS
RÉSOLUTION NUMÉRO 218-11-26

Considérant que la demande d'autorisation vise le l'utilisation à des fins autres qu'agricole du lot 3 698 484, sis au 955, rang des Bas-Étangs, soit pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

Considérant que le demandeur site la résolution 165-06-21 du Conseil Municipal faisant référence à la résolution 57-03-15 appuyant une demande de *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) ;

Considérant qu'une demande de construction en vertu d'un PPCMOI ne peut être déposée pour le lot 3 698 484, entre autres à cause de la présence d'un bâtiment sur la propriété ;

Considérant que la règlementation en vigueur ne permet pas au Conseil municipal d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 698 484 ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De ne pas appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 698 484, sis au 955, rang des Bas-Étangs, soit pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 DÉCORATION DE LA HALTE-VÉLO POUR LA FÊTE DE NOËL – MANDAT À VITRES ULTRA NETTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 219-11-26

Considérant que la Municipalité souhaite décorer la halte vélo pour la période de Noël;

Considérant la soumission de l'entreprise Vitres Ultra Nettes;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Vitres Ultra Nettes, pour la pose de lumières de Noël à la halte Vélo, pour un montant de 520,00 $, plus les taxes;

De payer ladite facture une fois les travaux terminés.

15 AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL LATÉRALE MINIMALE EXIGÉE DANS LA ZONE H-125

L'avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 342-26 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL LATÉRALE MINIMALE EXIGÉE DANS LA ZONE H-125 »

L'objet de ce règlement est de modifier la grille de spécification de la zone H-125 (secteur Impasse des Boisés) afin de réduire la marge de recul minimale à 2 mètres pour l'ensemble des bâtiments principaux.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

16 RÈGLEMENTS

16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-26 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 1 000 000 $
RÉSOLUTION NUMÉRO 220-11-26

ATTENDU QUE l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) (ci-après désignée : la « Loi ») permet à toute municipalité locale d'adopter un règlement afin de fixer un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 2 de la Loi pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 1 000 000 $;

ATTENDU QUE ce taux ne peut excéder 3%;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 5 octobre 2026 en même temps de l'avis de motion, le tout conforme à l'article du Code municipal numéro 445 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 341-26 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000 $ et qu'il y soit décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Tous les termes du présent règlement ont le sens qui leur est donné dans la Loi.

ARTICLE 2 TAUX APPLICABLE – BASE D'IMPOSITION EXCÉDANT 1 000 000 $

La municipalité perçoit un droit de 3% sur la tranche de base d'imposition qui excède 1 000 000 $ lors du transfert de tout immeuble situé sur le territoire.

ARTICLE 3 INDEXATION

Le montant permettant d'établir la tranche de base d'imposition prévue au présent règlement est indexé conformément à la formule prévue à l'article 2.1 de la Loi.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 2 NOVEMBRE 2026

_____	_____
Louise Arpin	Josiane Marchand
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

16.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL LATÉRALE MINIMALE EXIGÉE DANS LA ZONE H-125
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-11-26

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification règlementaire a été déposée, en bonne et due forme afin de modifier la marge de recul latérale minimale exigée dans la zone H-125 ;

Attendu que le Comité consultatif recommande d'aller de l'avant avec cette modification ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 342-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06 81 afin de modifier la marge de recul latérale minimale exigée dans la zone H-125 ».

De tenir une consultation publique le 7 décembre 2026, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés.

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (*www.municipalitelapresentation.qc.ca*) pour consultation.

17 DIVERS

18 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 octobre 2026
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre
MRC – Résolution numéro 2026-10-216 – Règlement numéro 26-699 (SU3 – Saint-Pie) – Document sur la nature des modifications (DNM) – Adoption
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW – Résolution numéro 2026-10-192 – Pour une demande une évaluation
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution numéro 26-10-237 – Appui – Déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus
MONIQUE VEILLEUX – Piste cyclable sur la rue Bouvier

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-11-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h32.

_____	_____
Louise Arpin	Josiane Marchand
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière